



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 26/09/2024

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la Délibération
11	10 08

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BESSIERE, M BONNEVIALE Jean-Marie, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, Monsieur Vincent REYNIER.

Date de la Convocation : 18/09/2024

Date d'affichage : 18/09/2024

Madame **Fabienne LANDES** a été nommée secrétaire de séance.

<p align="center">Avenant au certificat d'adhésion pour les agents affiliés à l'IRCANTEC Contrat Risques statutaires du CDG 12 - DE_2024_43</p>

Le Maire rappelle que par délibération en date du 09/12/2021, la commune a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel avec WTW (ex Gras Savoye) /CNP via un contrat groupe avec le CDG 12 pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 avec un maintien de taux de cotisation pendant 2 ans.

Le marché public conclu entre le Centre de Gestion de l'Aveyron et le groupement WTW (courtier gestionnaire) /CNP (assureur porteur du risque) prévoit la mise en application d'une clause d'ajustement tarifaire, à la hausse ou à la baisse, en fonction des résultats constatés sur les exercices 2022 et 2023 (rapport sinistres/primes).

Ainsi conformément au barème prévu dans l'annexe du Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché, le taux proposé pour les collectivités ayant souscrit un contrat Ircantec sera revalorisé de 17% à compter du 1^{er} janvier 2025 soit :

- Pour une couverture tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire, le taux passera de 1% à 1,17%.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

de retenir le taux pour une couverture tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1,17%

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant CNP au contrat Risques statutaires du CDG 12 à effet du 01/01/2025, pour les agents IRCANTEC de la collectivité.

Vote : Pour : 08 ; Contre 0; Abstentions : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,
Le Maire
Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 03/10/2024
- publication en date du: 03/10/2024